

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 28 juillet 2026

**portant nomination à la commission régionale de Normandie instituée en application de
l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité
d'expertise comptable**

NOR : ECOE2620648A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

Vu l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 7 *bis* ;

Vu le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86 ;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Normandie,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marylène LEROUX est désignée pour siéger au sein de la commission régionale de Normandie en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales en remplacement de Monsieur René LEPERT.

Article 2

Le commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 juillet 2026.

Pour le ministre et par délégation :
L'administratrice des Finances publiques adjointe,

A. WOLFF